



Assemblée générale

Distr. limitée
4 novembre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 31 de l'ordre du jour

Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Chypre, Costa Rica, Croatie, Cuba*, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine et Uruguay : projet de résolution

Soixantième anniversaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

L'Assemblée générale

Adopte la Déclaration à l'occasion du soixantième anniversaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui figure en annexe à la présente résolution.

* Au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Mouvement des pays non alignés.



Annexe

Déclaration à l'occasion du sixantième anniversaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Nous, les États Membres des Nations Unies, rappelons avec fierté que le prix Nobel de la paix de 1988 a été décerné aux forces de maintien de la paix des Nations Unies. Aujourd'hui, le maintien de la paix est l'activité phare déployée par les Nations Unies pour contribuer à restaurer la paix et la stabilité et à apporter l'espoir à des millions de gens de diverses régions du monde touchées par des conflits. Nous rendons hommage aux centaines de milliers d'hommes et de femmes qui, au cours des soixante dernières années, ont servi sous les drapeaux des Nations Unies dans plus de soixante opérations de maintien de la paix dans le monde entier; et nous honorons la mémoire de plus de 2 400 Casques bleus qui ont fait le sacrifice de leur vie au service de la paix. Nous saluons également les efforts de l'Organisation des Nations Unies et de ses personnels qui accomplissent actuellement leur devoir dans des opérations de maintien de la paix.

Nous renouvelons notre ferme soutien à toutes les mesures prises pour promouvoir efficacement la sûreté et la sécurité des forces de maintien de la paix des Nations Unies. Nous, les États Membres des Nations Unies, réaffirmons notre engagement et notre volonté d'apporter notre plein appui aux Casques bleus afin qu'ils puissent, avec succès et en toute sécurité, s'acquitter des tâches qui leur sont confiées.
